

Miroir et fer de lance : la ligue belge des familles

Autor(en): **Bernard-Vérant, M.-L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Page internationale

Miroir et Fer de lance

La ligue belge des familles

La Ligue Belge des Familles¹, est témoin de la Belgique réelle et tremplin pour la Belgique souhaitée. Intéressante, son évolution éclaire celle des mœurs et, surtout, de la Femme. Son pragmatisme inventif et son jeu d'équilibre des tendances sont aussi typiquement « belges ». Elle a été fondée en 1921 comme « Ligue des Familles nombreuses ». Alors, pas d'allocations familiales, ni de réduction fiscale ou sur les transports : avoir des enfants prolétarisait une famille ouvrière. Jusqu'en 1950, elle groupait, pour les défendre, les familles de quatre enfants, et, ensuite, de trois. En 1961, elle est devenue « Ligue des Familles et des Jeunes foyers », puis en 1971, « Ligue des Familles », tout court, le chef de famille mère célibataire, divorcée, veuve, abandonnée entrant toujours davantage dans ses préoccupations, et « l'Enfant » restant toujours au centre de son combat.

A l'origine, la Ligue était basée dans le pluralisme et y est revenue aujourd'hui, remarquablement et exemplairement. En effet, elle a été fondée par un général très classique, un prêtre catholique, un sénateur socialiste et un parlementaire libéral. A eux quatre se met en place le puzzle idéologique belge. Entretemps, obsédée par le nombre des enfants et la glorification de la mère au foyer, la Ligue est devenue groupe de pression cryptocatholique, sans jamais cesser de se battre avec intelligence et succès sur tous les fronts de la politique sociale, qu'elle a fait évoluer.

Dans les années 50, la Ligue a fait son auto-critique sous la pression des jeunes foyers et a fait retour à une forme pluraliste et tolérante. La « qualité » familiale prenait le pas sur la « quantité ». On insista sur la parenté responsable et la liberté de conscience. Récemment ont été créés des Centres familiaux de consultations et de planning, pluridisciplinaires et authentiquement pluralistes.

Mais la Ligue continue à buter sur le problème de l'avortement qui divise la Belgique en deux, autour de projets de lois et d'une commission parlementaire dite « éthique » paralysée. Sa position reste de renvoyer chacun à sa conscience et de pousser tous azimuts à « l'accueil » à l'enfant, ce qu'elle appelle dans son slogan célèbre, « une Société enfants admis ».

« Nous ne sommes, dit le secrétaire général Zwick, ni pour le maintien de la législation actuelle, ni pour l'avortement « à la demande ». Mais l'avortement n'est pas à condamner comme un crime. C'est toujours un échec. On peut l'accepter dans certains cas précis : inceste, viol, débilité de la mère ou son trop jeune âge, risques de handicap graves pour l'enfant... »

Jusqu'à présent, la Ligue a réussi à résister aux pressions. « Trancher », sans nuances, risquerait de la faire crouler. Ses adhérents constituent sa force. Elle est pauvre, jalousement indépendante et vit des cotisations relativement élevées de ses membres, appartenant à toutes les couches sociales. Seulement 7% de son budget vient du Ministère de la Culture, bien justifiés, certes, à l'égard de ce mouvement d'éducation permanente.

La Ligue s'est montrée aussi « d'avant-garde » en se fédérant dès 1961. Le « Bond » flamand groupant 300 000 familles et la « Ligue des Familles » 140 000, sont devenues indépendantes en ressources, personnel, bâtiments, activités, etc.

La Ligue n'a cessé de pousser à une politique familiale qui est aujourd'hui menacée dans un contexte économique morose. Elle se bat pour le maintien des droits acquis et une politique raisonnablement nataliste, face à un renouvellement insuffisant de la population qui vieillit, où l'apport des familles étrangères la fait stagner au lieu de décroître. Et, logiquement, chaleureusement, elle travaille à l'« accueil » authentique de ces migrants et leurs enfants : Un enfant en vaut un autre.

La conviction de ses militants – 5000 délégués bénévoles dans les quartiers de villes et les villages – en anime la dynamique familiale sur le terrain des réalités quotidiennes. Ils suscitent partout des initiatives et des activités, du Club de natation aux « bourses » aux vêtements d'enfants. Il existe un peu partout des « Club de consommateurs » animés par des bénévoles, souvent des retraités.

La ligne de la Ligue fraie son chemin près de ses membres et dans l'opinion publique grâce à un excellent hebdomadaire d'information et de formation polyvalente, « Le Ligueur », qui tire à 150 000 exemplaires. Ses numéros spéciaux, très remarqués, appuient ses campagnes, constituant une force de pression dont on doit tenir compte. La Ligue fait activement partie de l'Union internationale des organismes familiaux et de la COFACE (Commission des organismes familiaux auprès de la Communauté Européenne).

Elle emploie quelque 70 personnes et aussi des bénévoles pour assurer des services très nombreux et actifs par téléphone, visites et correspondance, parmi lesquels orientation scolaire et professionnelle, consommation, vacances, bourses d'études, prêts au logement, etc.

« Féministes » ? Bien sûr, s'exclame M. Zwick, et d'avant-garde ! La Ligue veut permettre aux femmes le « libre choix », grâce à une éducation globale, une formation professionnelle de qualité, au recyclage, aux horaires souples, à des structures d'accueil et d'aide à la petite enfance. Elle pense à la mère au travail comme à la mère au foyer (allocations socio-pédagogiques). Nous réclavons à l'école une éducation à la parenté, comme il existe une éducation sexuelle. A la « socialisation » de la femme doit correspondre une « familialisation » de l'homme, car si la femme peut être aliénée par son foyer, l'homme peut être aliéné par sa profession. La Ligue veut pour chacun le temps de vivre et le droit à la dimension affective, tout au long de l'existence ».

M.-L. Bernard-Vérant

¹ Ligue des Familles, 127, rue du Trône, B 1050 Bruxelles

une personne
toujours bien conseillée :



1872

La cliente
de la

SOCIÉTÉ

DE

BANQUE SUISSE